

DÉLIBÉRATION

202504_D1

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 12:00, le Comité Syndical du SITPI s'est réuni Salle du Conseil Municipal, Hotel de Ville, Place Hector Berlioz, CLAIX sous la présidence de Monsieur Sam Toscano, Président.

Présent(e)s :

M. Jean-Louis BOUCHAUD, M. Jean-Maurine PERINEAU, M. Daniel BESSIRON, M. Aurélien FARGE, Mme Sandrine YAHIEL, M. Joseph VIRONE, Mme Anne-Sophie CHARDON, M. Franck LONGO, M. Mebrok BOUKERSI, M. Sam TOSCANO, M. Jean-Gaëtan COGNARD, M. Pascal METTON, Mme Claudine CHASSAGNE, M. Gérald GIRAUD, M. Michel DELAFOSSE, M. Laurent CHAPELAIN, M. Emmanuel COURRAUD, M. Jean-Luc CORBET, M. Gérard BAKINN, M. Jacques DECHENAU

Excusé(e)s et Représenté(e)s :

Mme Clémence AUBERT donne pouvoir à M. Michel DELAFOSSE

Absent(e)s excusé(e)s :

M. Raphael DA SILVA, Mme Josiane GIRAUD, M. Saïd QEZBOUR, Mme Laëtitia RABIH, M. Karim MARIR, Mme Jacqueline MADRENNES, M. Frédéric QUANTIN, M. Luc FORESTIER, M. Laurent THOVISTE, M. Denis MINICONI, M. Michel LANGLAIS, M. Maxime NINFOSI, M. Philippe DELCAMBRE, Mme Marina ROUSSEAU, M. Gilles DUVERT, Mme Françoise BERTHOUD, M. Guillaume LISSY, Mme Yamina ARCHI, Mme Josiane DE REGGI, M. Fabrice HUGELE, M. Jacques BOUDOU, Mme Caroline HOSTALIER, M. Henri PELLETIER, M. Guy GENET, M. Fabien MYLY

Objet : Compte-rendu du comité syndical du 20 février 2025

Rapporteur : Sam TOSCANO

Monsieur le Président communique à l'assemblée le compte-rendu du dernier Comité Syndical, qui s'est tenu le 20 février 2025 à Echirolles.

Il invite le Comité Syndical à en délibérer.

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le Président,

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE le compte-rendu du Comité Syndical du 20 février 2025.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION

202504_D2

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 12:00, le Comité Syndical du SITPI s'est réuni Salle du Conseil Municipal, Hotel de Ville, Place Hector Berlioz, CLAIX sous la présidence de Monsieur Sam Toscano, Président.

Présent(e)s :

M. Jean-Louis BOUCHAUD, M. Jean-Maurine PERINEAU, M. Daniel BESSIRON, M. Aurélien FARGE, Mme Sandrine YAHIEL, M. Joseph VIRONE, Mme Anne-Sophie CHARDON, M. Franck LONGO, M. Mebrok BOUKERSI, M. Sam TOSCANO, M. Jean-Gaëtan COGNARD, M. Pascal METTON, Mme Claudine CHASSAGNE, M. Gérald GIRAUD, M. Michel DELAFOSSE, M. Laurent CHAPELAIN, M. Emmanuel COURRAUD, M. Jean-Luc CORBET, M. Gérard BAKINN, M. Jacques DECHENAU

Excusé(e)s et Représenté(e)s :

Mme Clémence AUBERT donne pouvoir à M. Michel DELAFOSSE

Absent(e)s excusé(e)s :

M. Raphael DA SILVA, Mme Josiane GIRAUD, M. Saïd QEZBOUR, Mme Laëtitia RABIH, M. Karim MARIR, Mme Jacqueline MADRENNES, M. Frédéric QUANTIN, M. Luc FORESTIER, M. Laurent THOVISTE, M. Denis MINICONI, M. Michel LANGLAIS, M. Maxime NINFOSI, M. Philippe DELCAMBRE, Mme Marina ROUSSEAU, M. Gilles DUVERT, Mme Françoise BERTHOUD, M. Guillaume LISSY, Mme Yamina ARCHI, Mme Josiane DE REGGI, M. Fabrice HUGELE, M. Jacques BOUDOU, Mme Caroline HOSTALIER, M. Henri PELLETIER, M. Guy GENET, M. Fabien MYLY

Objet : Actes de gestion du Président

Rapporteur : Sam TOSCANO

Monsieur le Président communique au Comité Syndical les décisions et actes de gestion pris depuis le dernier Comité Syndical en vertu de la délégation permanente qui lui a été donnée par le Comité Syndical par délibération n°202007_D7 du 27 juillet 2020.

Il invite le Comité Syndical à en prendre acte.

Vu les articles L2122-22, L2122-23 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°202007_D7 du 27 juillet 2020 portant délégation du Comité Syndical au Président,

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le Président,

Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** des décisions et actes de gestion mentionnés dans l'annexe de cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION

202504_D3

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 12:00, le Comité Syndical du SITPI s'est réuni Salle du Conseil Municipal, Hotel de Ville, Place Hector Berlioz, CLAIX sous la présidence de Monsieur Sam Toscano, Président.

Présent(e)s :

M. Jean-Louis BOUCHAUD, M. Jean-Maurine PERINEAU, M. Daniel BESSIRON, M. Aurélien FARGE, Mme Sandrine YAHIEL, M. Joseph VIRONE, Mme Anne-Sophie CHARDON, M. Franck LONGO, M. Mebrok BOUKERSI, M. Sam TOSCANO, M. Jean-Gaëtan COGNARD, M. Pascal METTON, Mme Claudine CHASSAGNE, M. Gérald GIRAUD, M. Michel DELAFOSSE, M. Laurent CHAPELAIN, M. Emmanuel COURRAUD, M. Jean-Luc CORBET, M. Gérard BAKINN, M. Jacques DECHENEAUX

Excusé(e)s et Représenté(e)s :

Mme Clémence AUBERT donne pouvoir à M. Michel DELAFOSSE

Absent(e)s excusé(e)s :

M. Raphael DA SILVA, Mme Josiane GIRAUD, M. Saïd QEZBOUR, Mme Laëtitia RABIH, M. Karim MARIR, Mme Jacqueline MADRENNES, M. Frédéric QUANTIN, M. Luc FORESTIER, M. Laurent THOVISTE, M. Denis MINICONI, M. Michel LANGLAIS, M. Maxime NINFOSI, M. Philippe DELCAMBRE, Mme Marina ROUSSEAU, M. Gilles DUVERT, Mme Françoise BERTHOUD, M. Guillaume LISSY, Mme Yamina ARCHI, Mme Josiane DE REGGI, M. Fabrice HUGELE, M. Jacques BOUDOU, Mme Caroline HOSTALIER, M. Henri PELLETIER, M. Guy GENET, M. Fabien MYLY

Objet : Élection d'un Président de séance pour le vote des Comptes Financiers Uniques (CFU)

Rapporteur : Sam TOSCANO

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du Compte Financier Unique au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président de séance autre que le Président pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Le Compte Financier Unique (CFU) constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au Compte Administratif et au Compte de Gestion

Les modalités de vote du CFU par le Comité Syndical sont identiques à celles précédemment utilisées pour les votes des Comptes Administratifs.

Par conséquent, il convient de désigner un Président de séance dans les séances où le CFU est débattu.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

- **DÉSIGNE**, au scrutin public, Monsieur/Madame ___ comme président de séance pour l'examen et le vote des Comptes Financiers Uniques 2024 du budget principal et du budget annexe « prestations de services » du SITPI.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION

202504_D4

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 12:00, le Comité Syndical du SITPI s'est réuni Salle du Conseil Municipal, Hotel de Ville, Place Hector Berlioz, CLAIR sous la présidence de Monsieur Sam Toscano, Président.

Présent(e)s :

M. Jean-Louis BOUCHAUD, M. Jean-Maurine PERINEAU, M. Daniel BESSIRON, M. Aurélien FARGE, Mme Sandrine YAHIEL, M. Joseph VIRONE, Mme Anne-Sophie CHARDON, M. Franck LONGO, M. Mebrok BOUKERSI, M. Jean-Gaëtan COGNARD, M. Pascal METTON, Mme Claudine CHASSAGNE, M. Gérald GIRAUD, M. Michel DELAFOSSE, M. Laurent CHAPELAIN, M. Emmanuel COURRAUD, M. Jean-Luc CORBET, M. Gérard BAKINN, M. Jacques DECHENAUX

Excusé(e)s et Représenté(e)s :

Mme Clémence AUBERT donne pouvoir à M. Michel DELAFOSSE

Absent(e)s excusé(e)s :

M. Raphael DA SILVA, Mme Josiane GIRAUD, M. Saïd QEZBOUR, Mme Laëtitia RABIH, M. Karim MARIR, Mme Jacqueline MADRENNES, M. Frédéric QUANTIN, M. Luc FORESTIER, M. Laurent THOVISTE, M. Denis MINICONI, M. Sam TOSCANO, M. Michel LANGLAIS, M. Maxime NINFOSI, M. Philippe DELCAMBRE, Mme Marina ROUSSEAU, M. Gilles DUVERT, Mme Françoise BERTHOUD, M. Guillaume LISSY, Mme Yamina ARCHI, Mme Josiane DE REGGI, M. Fabrice HUGELE, M. Jacques BOUDOU, Mme Caroline HOSTALIER, M. Henri PELLETIER, M. Guy GENET, M. Fabien MYLY

Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 du Budget Principal

Rapporteur : Aurélien FARGE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L1612-12, L1612-14, L.2121-29, L2121-31, D.2342-1 et suivants,

Vu le Code des Juridictions Financières,

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Vu la délibération 202404_D9 du Comité Syndical du 4 avril 2024 portant adoption du budget primitif pour 2024 du Budget Principal,

Vu la délibération 202409_D3 du Comité Syndical du 26 septembre 2024 portant adoption de la délibération modificative n°1 du Budget Principal,

Vu la présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du budget principal du SITPI,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant le CFU du budget principal du SITPI, présenté et résumé comme suit :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET PRINCIPAL				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	355 875,77 €	1 479 224,00 €	1 835 099,77 €
	Recettes réalisées	147 386,28 €	1 469 432,84 €	1 616 819,12 €
	Restes à réaliser	0,00 €		0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	572 248,58 €	1 542 482,57 €	2 114 731,15 €
	Dépenses réalisées	127 037,28 €	1 524 676,89 €	1 651 714,17 €
	Restes à réaliser	115 271,43 €		115 271,43 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	20 349,00 €	- 55 244,05 €	- 34 895,05 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	317 970,87€	63 258,57 €	381 229,44 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	338 319,87 €	8 014,52 €	346 334,39 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 115 271,43 €		- 115 271,43 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	223 048,44 €	8 014,52 €	231 062,96 €

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget principal du SITPI, présentant un résultat de clôture de 346 334,39 € soit
 - en investissement :338 319,87 €
 - en fonctionnement :8 014,52 €
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement
- **ARRÊTE** les résultats cumulés définitifs du CFU à 231 062,96 € soit
 - en investissement :223 048,44 €
 - en fonctionnement :8 014,52 €
- **DONNE** pouvoir à M. le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION

202504_D5

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 12:00, le Comité Syndical du SITPI s'est réuni Salle du Conseil Municipal, Hotel de Ville, Place Hector Berlioz, CLAIX sous la présidence de Monsieur Sam Toscano, Président.

Présent(e)s :

M. Jean-Louis BOUCHAUD, M. Jean-Maurine PERINEAU, M. Daniel BESSIRON, M. Aurélien FARGE, Mme Sandrine YAHIEL, M. Joseph VIRONE, Mme Anne-Sophie CHARDON, M. Franck LONGO, M. Mebrok BOUKERSI, M. Sam TOSCANO, M. Jean-Gaëtan COGNARD, M. Pascal METTON, Mme Claudine CHASSAGNE, M. Gérald GIRAUD, M. Michel DELAFOSSE, M. Laurent CHAPELAIN, M. Emmanuel COURRAUD, M. Jean-Luc CORBET, M. Gérard BAKINN, M. Jacques DECHENEAUX

Excusé(e)s et Représenté(e)s :

Mme Clémence AUBERT donne pouvoir à M. Michel DELAFOSSE

Absent(e)s excusé(e)s :

M. Raphael DA SILVA, Mme Josiane GIRAUD, M. Saïd QEZBOUR, Mme Laëtitia RABIH, M. Karim MARIR, Mme Jacqueline MADRENNES, M. Frédéric QUANTIN, M. Luc FORESTIER, M. Laurent THOVISTE, M. Denis MINICONI, M. Michel LANGLAIS, M. Maxime NINFOSI, M. Philippe DELCAMBRE, Mme Marina ROUSSEAU, M. Gilles DUVERT, Mme Françoise BERTHOUD, M. Guillaume LISSY, Mme Yamina ARCHI, Mme Josiane DE REGGI, M. Fabrice HUGELE, M. Jacques BOUDOU, Mme Caroline HOSTALIER, M. Henri PELLETIER, M. Guy GENET, M. Fabien MYLY

Objet : Affectation des résultats 2024 du budget principal

Rapporteur : Aurélien FARGE

Vu les articles L5217-10-11 et D5217-14 du CGCT,

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu les pièces justificatives prévues à l'article R2311-13 du CGCT,

Le vote du Compte Financier Unique constitue l'arrêté des comptes du syndicat.

Au titre de l'exercice clos, les résultats de l'exercice 2024 pour le budget principal du SITPI se présentent comme suit :

- résultat en investissement : + 338 319,87 €

- résultat en fonctionnement : + 8 014,52 €

Il est proposé que ces montants soient inscrits dans le budget primitif 2025 du budget principal du SITPI en excédents reportés.

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'affecter l'excédent d'investissement 2024 de +338 319,87 € à la section d'investissement en recettes du budget 2025 du budget principal du SITPI, sur la ligne 001 « solde d'exécution reporté »
- **DÉCIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement 2024 de + 8 014,52 € à la section de fonctionnement en recettes du budget 2025 du budget principal du SITPI, sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION

202504_D6

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 12:00, le Comité Syndical du SITPI s'est réuni Salle du Conseil Municipal, Hotel de Ville, Place Hector Berlioz, CLAIX sous la présidence de Monsieur Sam Toscano, Président.

Présent(e)s :

M. Jean-Louis BOUCHAUD, M. Jean-Maurine PERINEAU, M. Daniel BESSIRON, M. Aurélien FARGE, Mme Sandrine YAHIEL, M. Joseph VIRONE, Mme Anne-Sophie CHARDON, M. Franck LONGO, M. Mebrok BOUKERSI, M. Sam TOSCANO, M. Jean-Gaëtan COGNARD, M. Pascal METTON, Mme Claudine CHASSAGNE, M. Gérald GIRAUD, M. Michel DELAFOSSE, M. Laurent CHAPELAIN, M. Emmanuel COURRAUD, M. Jean-Luc CORBET, M. Gérard BAKINN, M. Jacques DECHENEAUX

Excusé(e)s et Représenté(e)s :

Mme Clémence AUBERT donne pouvoir à M. Michel DELAFOSSE

Absent(e)s excusé(e)s :

M. Raphael DA SILVA, Mme Josiane GIRAUD, M. Saïd QEZBOUR, Mme Laëtitia RABIH, M. Karim MARIR, Mme Jacqueline MADRENNES, M. Frédéric QUANTIN, M. Luc FORESTIER, M. Laurent THOVISTE, M. Denis MINICONI, M. Michel LANGLAIS, M. Maxime NINFOSI, M. Philippe DELCAMBRE, Mme Marina ROUSSEAU, M. Gilles DUVERT, Mme Françoise BERTHOUD, M. Guillaume LISSY, Mme Yamina ARCHI, Mme Josiane DE REGGI, M. Fabrice HUGELE, M. Jacques BOUDOU, Mme Caroline HOSTALIER, M. Henri PELLETIER, M. Guy GENET, M. Fabien MYLY

Objet : Adoption du règlement des options 2025

Rapporteur : Aurélien FARGE

Les statuts du SITPI permettent au syndicat de mutualiser sous forme d'options des systèmes d'information ne faisant pas partie du socle de compétences obligatoires. En particulier, l'article 4 des statuts précise que « *le Syndicat est compétent, pour les communes qui en font expressément la demande, pour tout système d'information en lien avec son objet et ne faisant pas partie du socle des systèmes d'information.* »

Le détail technique et financier relatif à ces mutualisations est détaillé dans un « règlement des options » qui précise également les niveaux de service offerts par le SITPI.

Il est demandé au Comité Syndical d'adopter le « règlement des options 2025 », valable pour l'année 2025 et annexé à cette délibération.

Vu les statuts actuels du SITPI,

Vu l'article 4 desdits statuts,

Considérant la nécessité de définir, dans un « règlement des options », les niveaux de services et les détails financiers et techniques permettant au SITPI d'exercer ces compétences optionnelles,

Considérant le projet de « règlement des options 2025 » annexé à la présente délibération,

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le « règlement des options 2025 » à effet au 1^{er} janvier 2025,
- **Autorise** Monsieur le Président à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION

202504_D7

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 12:00, le Comité Syndical du SITPI s'est réuni Salle du Conseil Municipal, Hotel de Ville, Place Hector Berlioz, CLAIX sous la présidence de Monsieur Sam Toscano, Président.

Présent(e)s :

M. Jean-Louis BOUCHAUD, M. Jean-Maurine PERINEAU, M. Daniel BESSIRON, M. Aurélien FARGE, Mme Sandrine YAHIEL, M. Joseph VIRONE, Mme Anne-Sophie CHARDON, M. Franck LONGO, M. Mebrok BOUKERSI, M. Sam TOSCANO, M. Jean-Gaëtan COGNARD, M. Pascal METTON, Mme Claudine CHASSAGNE, M. Gérald GIRAUD, M. Michel DELAFOSSE, M. Laurent CHAPELAIN, M. Emmanuel COURRAUD, M. Jean-Luc CORBET, M. Gérard BAKINN, M. Jacques DECHENEAUX

Excusé(e)s et Représenté(e)s :

Mme Clémence AUBERT donne pouvoir à M. Michel DELAFOSSE

Absent(e)s excusé(e)s :

M. Raphael DA SILVA, Mme Josiane GIRAUD, M. Saïd QEZBOUR, Mme Laëtitia RABIH, M. Karim MARIR, Mme Jacqueline MADRENNES, M. Frédéric QUANTIN, M. Luc FORESTIER, M. Laurent THOVISTE, M. Denis MINICONI, M. Michel LANGLAIS, M. Maxime NINFOSI, M. Philippe DELCAMBRE, Mme Marina ROUSSEAU, M. Gilles DUVERT, Mme Françoise BERTHOUD, M. Guillaume LISSY, Mme Yamina ARCHI, Mme Josiane DE REGGI, M. Fabrice HUGELE, M. Jacques BOUDOU, Mme Caroline HOSTALIER, M. Henri PELLETIER, M. Guy GENET, M. Fabien MYLY

Objet : Vote du budget primitif 2025 du budget principal

Rapporteur : Aurélien FARGE

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du CGCT relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'article L1612-7 du CGCT relatif au vote en déséquilibre d'un budget d'investissement excédentaire

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du comité syndical du 20 février 2025,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2025 du budget principal, les dépenses et les recettes prévues pour la section de fonctionnement et d'investissement des dépenses obligatoires, l'équilibre budgétaire,

Considérant que les statuts du syndicat précisent les principes de calcul des contingents des communes adhérentes mais qu'il revient au Comité Syndical d'en fixer chaque année les modalités,

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de fixer les modalités de calcul des contingents 2025 des communes adhérentes de la façon suivante :
 - La population prise en compte est celle à la date d'examen du budget pour l'année considérée, soit la population INSEE 2022 prise comme référence pour l'année 2025
 - Le coefficient minimum de pondération de la population est fixé à 89 %, entraînant le calcul de la part forfaitaire fixe et des options en fonction de la population communale pondérée en fonction du nombre d'options
 - La part forfaitaire variable est établie à partir des données suivantes, pour chaque commune adhérente :
 - le nombre de tickets d'assistance engendrés sur les systèmes d'information RH et Finances,
 - le nombre de mandats et titres générés,
 - le nombre de paies réalisées,
 - le nombre de jours de projets,
 - La répartition part fixe/part variable est fixée à 75%/25%
- **DÉCIDE** d'adopter le budget primitif 2025 du budget principal tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :
 - au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement,
 - il n'y a pas de provisions,
 - la comparaison avec le budget précédent (2024) s'effectue par rapport au **cumulé** de l'exercice précédent,
 - le présent budget est voté avec la reprise du résultat d'investissement de l'exercice précédent (2024) d'un montant de +338 319,87 € affecté au chapitre 001,
 - le présent budget est voté avec la reprise du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent (2024) d'un montant de +8 014,52 € affecté au chapitre 002.

Le budget principal, pour l'exercice 2025, s'établit en recettes et dépenses aux montants de :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 549 983,67 €	1 549 983,67 €
INVESTISSEMENT	311 292,23 €	519 652,67 €
TOTAL	1 861 275,90 €	2 069 636,34 €

LE BUDGET EST PRÉSENTÉ EN ANNEXE A LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION

202504_D8

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 12:00, le Comité Syndical du SITPI s'est réuni Salle du Conseil Municipal, Hotel de Ville, Place Hector Berlioz, CLAIR sous la présidence de Monsieur Sam Toscano, Président.

Présent(e)s :

M. Jean-Louis BOUCHAUD, M. Jean-Maurine PERINEAU, M. Daniel BESSIRON, M. Aurélien FARGE, Mme Sandrine YAHIEL, M. Joseph VIRONE, Mme Anne-Sophie CHARDON, M. Franck LONGO, M. Mebrok BOUKERSI, M. Jean-Gaëtan COGNARD, M. Pascal METTON, Mme Claudine CHASSAGNE, M. Gérald GIRAUD, M. Michel DELAFOSSE, M. Laurent CHAPELAIN, M. Emmanuel COURRAUD, M. Jean-Luc CORBET, M. Gérard BAKINN, M. Jacques DECHENAUX

Excusé(e)s et Représenté(e)s :

Mme Clémence AUBERT donne pouvoir à M. Michel DELAFOSSE

Absent(e)s excusé(e)s :

M. Raphael DA SILVA, Mme Josiane GIRAUD, M. Saïd QEZBOUR, Mme Laëtitia RABIH, M. Karim MARIR, Mme Jacqueline MADRENNES, M. Frédéric QUANTIN, M. Luc FORESTIER, M. Laurent THOVISTE, M. Denis MINICONI, M. Sam TOSCANO, M. Michel LANGLAIS, M. Maxime NINFOSI, M. Philippe DELCAMBRE, Mme Marina ROUSSEAU, M. Gilles DUVERT, Mme Françoise BERTHOUD, M. Guillaume LISSY, Mme Yamina ARCHI, Mme Josiane DE REGGI, M. Fabrice HUGELE, M. Jacques BOUDOU, Mme Caroline HOSTALIER, M. Henri PELLETIER, M. Guy GENET, M. Fabien MYLY

Objet : Approbation du CFU 2024 du Budget Annexe "Prestations de service"

Rapporteur : Aurélien FARGE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L1612-12, L1612-14, L.2121-29, L2121-31, D.2342-1 et suivants,

Vu le Code des Juridictions Financières,

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Vu la délibération 202404_D6 du Comité Syndical du 4 avril 2024 portant adoption du budget primitif pour 2024 du budget annexe « prestations de services »,

Vu la présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du budget annexe « prestations de services » du SITPI,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de

résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant le CFU du budget annexe « prestations de services » du SITPI, présenté et résumé comme suit :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET ANNEXE Prestations de services				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	0,00 €	102 925,26 €	102 925,26 €
	Recettes réalisées	0,00 €	80 143,00 €	80 143,00 €
	Restes à réaliser	0,00 €		
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	0,00 €	175 898,69 €	175 898,69 €
	Dépenses réalisées	0,00 €	145 254,13 €	145 254,13 €
	Restes à réaliser	0,00 €		
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	0,00 €	- 65 111,13 €	- 65 111,13 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	43 080,00€	77 962,78 €	121 042,78 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	43 080,00 €	12 851,65 €	55 931,65 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00 €		0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	43 080,00 €	12 851,65 €	55 931,65 €

Considérant qu'une erreur de transmission de données lors du vote du budget 2024 a fait apparaître un montant erroné de 72 973,43 € au résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2023 (chapitre 002), alors que le montant approuvé par la délibération 202406_D6 du 20 juin 2024 était de 77 962,78 €,

Considérant que cette erreur matérielle ne peut plus être corrigée, et qu'en accord avec le Service de Gestion Comptable il convient donc d'approuver en l'état le CFU,

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe « prestations de services » du SITPI, présentant un résultat de clôture de 55 931,65 € soit
 - en investissement :43 080,00 €
 - en fonctionnement :12 851,65 €
- **ARRÊTE** les résultats définitifs du CFU à soit
 - en investissement :43 080,00 €
 - en fonctionnement :12 851,65 €
- **DONNE** pouvoir à M. le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION

202504_D9

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 12:00, le Comité Syndical du SITPI s'est réuni Salle du Conseil Municipal, Hotel de Ville, Place Hector Berlioz, CLAIX sous la présidence de Monsieur Sam Toscano, Président.

Présent(e)s :

M. Jean-Louis BOUCHAUD, M. Jean-Maurine PERINEAU, M. Daniel BESSIRON, M. Aurélien FARGE, Mme Sandrine YAHIEL, M. Joseph VIRONE, Mme Anne-Sophie CHARDON, M. Franck LONGO, M. Mebrok BOUKERSI, M. Sam TOSCANO, M. Jean-Gaëtan COGNARD, M. Pascal METTON, Mme Claudine CHASSAGNE, M. Gérald GIRAUD, M. Michel DELAFOSSE, M. Laurent CHAPELAIN, M. Emmanuel COURRAUD, M. Jean-Luc CORBET, M. Gérard BAKINN, M. Jacques DECHENEAUX

Excusé(e)s et Représenté(e)s :

Mme Clémence AUBERT donne pouvoir à M. Michel DELAFOSSE

Absent(e)s excusé(e)s :

M. Raphael DA SILVA, Mme Josiane GIRAUD, M. Saïd QEZBOUR, Mme Laëtitia RABIH, M. Karim MARIR, Mme Jacqueline MADRENNES, M. Frédéric QUANTIN, M. Luc FORESTIER, M. Laurent THOVISTE, M. Denis MINICONI, M. Michel LANGLAIS, M. Maxime NINFOSI, M. Philippe DELCAMBRE, Mme Marina ROUSSEAU, M. Gilles DUVERT, Mme Françoise BERTHOUD, M. Guillaume LISSY, Mme Yamina ARCHI, Mme Josiane DE REGGI, M. Fabrice HUGELE, M. Jacques BOUDOU, Mme Caroline HOSTALIER, M. Henri PELLETIER, M. Guy GENET, M. Fabien MYLY

Objet : Affectation des résultats 2024 du budget annexe "Prestations de service"

Rapporteur : Aurélien FARGE

Vu les articles L5217-10-11 et D5217-14 du CGCT,

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu les pièces justificatives prévues à l'article R2311-13 du CGCT,

Le vote du Compte Financier Unique constitue l'arrêté des comptes du syndicat.

Au titre de l'exercice clos, les résultats de l'exercice 2024 pour le budget annexe « prestations de service » du SITPI se présentent comme suit :

- résultat de clôture en investissement : + 43 080,00 €

- résultat de clôture en fonctionnement : + 12 851,65 €

Il est proposé que ces montants soient inscrits dans le budget primitif 2025 du budget annexe « prestations de service » du SITPI.

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'affecter l'excédent d'investissement 2024 de +43 080,00 € à la section d'investissement en recettes du budget 2025 du budget annexe « prestations de service » du SITPI, sur la ligne 001 « solde d'exécution reporté »
- **DÉCIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement 2024 de + 12 851,65 € à la section de fonctionnement en recettes du budget 2025 du budget annexe « prestations de service » du SITPI, sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION

202504_D10

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 12:00, le Comité Syndical du SITPI s'est réuni Salle du Conseil Municipal, Hotel de Ville, Place Hector Berlioz, CLAIR sous la présidence de Monsieur Sam Toscano, Président.

Présent(e)s :

M. Jean-Louis BOUCHAUD, M. Jean-Maurine PERINEAU, M. Daniel BESSIRON, M. Aurélien FARGE, Mme Sandrine YAHIEL, M. Joseph VIRONE, Mme Anne-Sophie CHARDON, M. Franck LONGO, M. Mebrok BOUKERSI, M. Sam TOSCANO, M. Jean-Gaëtan COGNARD, M. Pascal METTON, Mme Claudine CHASSAGNE, M. Gérald GIRAUD, M. Michel DELAFOSSE, M. Laurent CHAPELAIN, M. Emmanuel COURRAUD, M. Jean-Luc CORBET, M. Gérard BAKINN, M. Jacques DECHENEAUX

Excusé(e)s et Représenté(e)s :

Mme Clémence AUBERT donne pouvoir à M. Michel DELAFOSSE

Absent(e)s excusé(e)s :

M. Raphael DA SILVA, Mme Josiane GIRAUD, M. Saïd QEZBOUR, Mme Laëtitia RABIH, M. Karim MARIR, Mme Jacqueline MADRENNES, M. Frédéric QUANTIN, M. Luc FORESTIER, M. Laurent THOVISTE, M. Denis MINICONI, M. Michel LANGLAIS, M. Maxime NINFOSI, M. Philippe DELCAMBRE, Mme Marina ROUSSEAU, M. Gilles DUVERT, Mme Françoise BERTHOUD, M. Guillaume LISSY, Mme Yamina ARCHI, Mme Josiane DE REGGI, M. Fabrice HUGELE, M. Jacques BOUDOU, Mme Caroline HOSTALIER, M. Henri PELLETIER, M. Guy GENET, M. Fabien MYLY

Objet : Vote du budget primitif 2025 du budget annexe "Prestations de service"

Rapporteur : Aurélien FARGE

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du CGCT relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'article L1612-7 du CGCT relatif au vote en déséquilibre d'un budget d'investissement excédentaire

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget annexe « prestations de service »,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du comité syndical du 20 février 2025,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2025 du budget annexe « prestations de service », les dépenses et les recettes prévues pour la section de fonctionnement et d'investissement des dépenses obligatoires, l'équilibre budgétaire,

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré

- **DÉCIDE** d'adopter le budget primitif 2025 du budget annexe « prestations de service » tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :
 - au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement,

- il n'y a pas de provisions,
- la comparaison avec le budget précédent (2024) s'effectue par rapport au **cumulé** de l'exercice précédent,
- le présent budget est voté avec la reprise du résultat d'investissement de l'exercice précédent (2024) d'un montant de +43 080,00 € affecté au chapitre 001,
- le présent budget est voté avec la reprise du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent (2024) d'un montant de +12 851,65 € affecté au chapitre 002.

Le budget annexe « prestations de service », pour l'exercice 2025, s'établit en recettes et dépenses aux montants de :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	48 005,17 €	48 005,17 €
INVESTISSEMENT	0,00 €	43 080,00 €
TOTAL	48 005,17 €	91 085,17 €

LE BUDGET EST PRÉSENTÉ EN ANNEXE A LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION

202504_D11

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 12:00, le Comité Syndical du SITPI s'est réuni Salle du Conseil Municipal, Hotel de Ville, Place Hector Berlioz, CLAIR sous la présidence de Monsieur Sam Toscano, Président.

Présent(e)s :

M. Jean-Louis BOUCHAUD, M. Jean-Maurine PERINEAU, M. Daniel BESSIRON, M. Aurélien FARGE, Mme Sandrine YAHIEL, M. Joseph VIRONE, Mme Anne-Sophie CHARDON, M. Franck LONGO, M. Mebrok BOUKERSI, M. Sam TOSCANO, M. Jean-Gaëtan COGNARD, M. Pascal METTON, Mme Claudine CHASSAGNE, M. Gérald GIRAUD, M. Michel DELAFOSSE, M. Laurent CHAPELAIN, M. Emmanuel COURRAUD, M. Jean-Luc CORBET, M. Gérard BAKINN, M. Jacques DECHENEAUX

Excusé(e)s et Représenté(e)s :

Mme Clémence AUBERT donne pouvoir à M. Michel DELAFOSSE

Absent(e)s excusé(e)s :

M. Raphael DA SILVA, Mme Josiane GIRAUD, M. Saïd QEZBOUR, Mme Laëtitia RABIH, M. Karim MARIR, Mme Jacqueline MADRENNES, M. Frédéric QUANTIN, M. Luc FORESTIER, M. Laurent THOVISTE, M. Denis MINICONI, M. Michel LANGLAIS, M. Maxime NINFOSI, M. Philippe DELCAMBRE, Mme Marina ROUSSEAU, M. Gilles DUVERT, Mme Françoise BERTHOUD, M. Guillaume LISSY, Mme Yamina ARCHI, Mme Josiane DE REGGI, M. Fabrice HUGELE, M. Jacques BOUDOU, Mme Caroline HOSTALIER, M. Henri PELLETIER, M. Guy GENET, M. Fabien MYLY

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : Franck LONGO

Une modification doit être apportée au tableau des effectifs du SITPI.

Il s'agit de la création assortie de suppression de postes à compter du 3 avril 2025 dans le cadre d'avancement de grade conformément aux critères énoncés dans l'arrêté relatif aux Lignes Directrices de Gestion du SITPI en date du 6 décembre 2022.

Création de poste suite avancement de grade	Suppression de poste
Ingénieur hors classe	Ingénieur principal
Rédacteur principal de 1ère classe	Rédacteur principal de 2ème classe

Vu les Lignes Directrices de Gestion du SITPI,

Considérant la modification du tableau des effectifs ci-dessus,

Considérant la création et la suppression de postes en découlant à compter du 3 avril 2025,

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** la création et la suppression des postes ci-dessus au 3 avril 2025,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION

202504_D12

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 12:00, le Comité Syndical du SITPI s'est réuni Salle du Conseil Municipal, Hotel de Ville, Place Hector Berlioz, CLAIX sous la présidence de Monsieur Sam Toscano, Président.

Présent(e)s :

M. Jean-Louis BOUCHAUD, M. Jean-Maurine PERINEAU, M. Daniel BESSIRON, M. Aurélien FARGE, Mme Sandrine YAHIEL, M. Joseph VIRONE, Mme Anne-Sophie CHARDON, M. Franck LONGO, M. Mebrok BOUKERSI, M. Sam TOSCANO, M. Jean-Gaëtan COGNARD, M. Pascal METTON, Mme Claudine CHASSAGNE, M. Gérald GIRAUD, M. Michel DELAFOSSE, M. Laurent CHAPELAIN, M. Emmanuel COURRAUD, M. Jean-Luc CORBET, M. Gérard BAKINN, M. Jacques DECHENAU

Excusé(e)s et Représenté(e)s :

Mme Clémence AUBERT donne pouvoir à M. Michel DELAFOSSE

Absent(e)s excusé(e)s :

M. Raphael DA SILVA, Mme Josiane GIRAUD, M. Saïd QEZBOUR, Mme Laëtitia RABIH, M. Karim MARIR, Mme Jacqueline MADRENNES, M. Frédéric QUANTIN, M. Luc FORESTIER, M. Laurent THOVISTE, M. Denis MINICONI, M. Michel LANGLAIS, M. Maxime NINFOSI, M. Philippe DELCAMBRE, Mme Marina ROUSSEAU, M. Gilles DUVERT, Mme Françoise BERTHOUD, M. Guillaume LISSY, Mme Yamina ARCHI, Mme Josiane DE REGGI, M. Fabrice HUGELE, M. Jacques BOUDOU, Mme Caroline HOSTALIER, M. Henri PELLETIER, M. Guy GENET, M. Fabien MYLY

Objet : Mandat au CDG38 pour le lancement de la consultation relative aux contrats groupes

Rapporteur : Franck LONGO

Dans une logique de mutualisation, le CDG38 propose aux employeurs affiliés et non-affiliés du département divers contrats-groupes :

- 1 Une convention proposant des titres restaurant en version papier ou dématérialisée (le contrat actuel se terminera le 31 décembre 2025),
- 2 Une convention de mutuelle santé assurant la prise en charge des frais médicaux des agents (le contrat actuel devrait se terminer le 31 décembre 2025),
- 3 Un contrat groupe d'assurance statutaire, qui indemnise l'employeur en cas d'absence d'un agent (le contrat actuel devrait se terminer le 31 décembre 2026).
- 4 Et, enfin, une convention de prévoyance garantissant le maintien de salaire en cas d'incapacité ou d'invalidité (ce contrat vient d'être renouvelé, à effet du 1^{er} janvier 2025, et devrait se terminer le 31 décembre 2030).

Au regard de ces échéances, dans une logique de simplification des étapes, et afin d'assurer la continuité des prestations, le CDG38 va engager ces trois premières procédures, avec les échéances prévisionnelles suivantes :

1- La convention proposant des titre restaurant à effet du 01/01/2026,

2 -La convention de mutuelle santé à effet du 01/1/2026 ou du 01/01/2027,

3 -Le contrat groupe d'assurance statutaire, à effet du 01/01/2027.

Aussi, afin d'offrir la possibilité d'adhérer à ces trois offres, et bénéficier ainsi des conditions et tarifs négociés à l'échelle du département, le CDG38 sollicite de façon groupée dès à présent l'accord des employeurs pour être incorporé dans le cahier des charges.

Il convient de rappeler que la délivrance d'un mandat est impérative à ce stade de la procédure, mais qu'après l'attribution du contrat au fournisseur retenu, l'employeur demeurera libre de souscrire ou pas le contrat proposé. Et cette décision devra faire l'objet d'une autre délibération, le moment venu.

Concrètement, le mandat peut être accordé au choix pour un seul contrat, pour deux ou pour les trois.

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25,

Vu l'obligation, pour le CDG38, d'obtenir les mandats des employeurs qui souhaitent participer aux consultations du CDG38 en 2025 et 2026, et ce avant l'envoi des avis d'appel publics à la concurrence,

Etant rappelé que ces mandats ne préjugent pas de l'adhésion définitive, qui devront impérativement faire l'objet d'une délibération le moment venu.

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de donner mandat au CDG38 pour le représenter et négocier en son nom lors des consultations suivantes :
 - La mutuelle santé,
 - L'assurance statutaire
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION

202504_D13

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 12:00, le Comité Syndical du SITPI s'est réuni Salle du Conseil Municipal, Hotel de Ville, Place Hector Berlioz, CLAIX sous la présidence de Monsieur Sam Toscano, Président.

Présent(e)s :

M. Jean-Louis BOUCHAUD, M. Jean-Maurine PERINEAU, M. Daniel BESSIRON, M. Aurélien FARGE, Mme Sandrine YAHIEL, M. Joseph VIRONE, Mme Anne-Sophie CHARDON, M. Franck LONGO, M. Mebrok BOUKERSI, M. Sam TOSCANO, M. Jean-Gaëtan COGNARD, M. Pascal METTON, Mme Claudine CHASSAGNE, M. Gérald GIRAUD, M. Michel DELAFOSSE, M. Laurent CHAPELAIN, M. Emmanuel COURRAUD, M. Jean-Luc CORBET, M. Gérard BAKINN, M. Jacques DECHENEAUX

Excusé(e)s et Représenté(e)s :

Mme Clémence AUBERT donne pouvoir à M. Michel DELAFOSSE

Absent(e)s excusé(e)s :

M. Raphael DA SILVA, Mme Josiane GIRAUD, M. Saïd QEZBOUR, Mme Laëtitia RABIH, M. Karim MARIR, Mme Jacqueline MADRENNES, M. Frédéric QUANTIN, M. Luc FORESTIER, M. Laurent THOVISTE, M. Denis MINICONI, M. Michel LANGLAIS, M. Maxime NINFOSI, M. Philippe DELCAMBRE, Mme Marina ROUSSEAU, M. Gilles DUVERT, Mme Françoise BERTHOUD, M. Guillaume LISSY, Mme Yamina ARCHI, Mme Josiane DE REGGI, M. Fabrice HUGELE, M. Jacques BOUDOU, Mme Caroline HOSTALIER, M. Henri PELLETIER, M. Guy GENET, M. Fabien MYLY

Objet : Fixation du lieu de réunion du Comité Syndical pour sa prochaine séance

Rapporteur : Sam TOSCANO

Vu l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SITPI,

Considérant que l'extension du périmètre du SITPI à de nouvelles communes adhérentes, et les conditions de représentation de l'ensemble des communes adhérentes au sein du Comité Syndical du SITPI, entraînent une augmentation à 23 du nombre de conseillers syndicaux après le 1^{er} juillet 2024, dès que la Préfecture aura validé l'adhésion de trois nouvelles communes.

Considérant que la salle de réunion dans laquelle le SITPI organisait traditionnellement ses comités syndicaux, au siège du syndicat, est désormais trop exigüe et peu pratique pour accueillir ces réunions.

L'article L5211-11 du CGCT précise que « l'organe délibérant se réunit au siège de l'établissement public de coopération intercommunale ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres ».

Il est proposé au Comité Syndical de valider la tenue de sa prochaine réunion, prévue le 25 septembre 2025, dans la salle du conseil de la mairie de St-Martin-d'Uriage.

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de choisir la salle du conseil de la mairie de St-Martin-d'Uriage pour se réunir lors de sa prochaine séance du 25 septembre 2025.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Pont-de-Claix les jour, mois et an que dessus.

Pour le Président empêché
Aurélien FARGE
Premier Vice-Président



